

**Commune de Boisset.**

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**24 Novembre 2023 – 20 HEURES 30.**

Le conseil Municipal de Boisset s'est réuni le 24 novembre à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Dominique BEAUDREY – Maire.

**DETR.**

DETR 2024 pour atelier communal. Demande de subvention.

Prévu : 300 000 euros TTC

Aujourd'hui estimé : 563 643 euros TTC

Dont : 23 470 HT de panneaux photovoltaïques.

On demande 40% (maximum). On retravaillera sur le budget pour revenir à 300 000 euros. Voir suppression du local association si le montant ne baisse pas.

➔ Validé à l'unanimité.

**Syndicat Fontbelle.**

Fontbelle : 01.01.26 avec bascule au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Ratification.

Explication

Tarifs ne bougent pas pour les communes bonnes. Les autres paieront plus.

Ratification votée à l'unanimité.

- Terrain Soulié racheté par l'EPF : 8791.30 payé par mairie à l'EPF.

- 15234.48€ restent dû.

EPF propose que le terrain nous revienne avec acte notarié et qu'ils étalent de 2024 à 2029 les charges.

Notaire à désigner (notaire habituel) pour faire l'acte.

Délibération pour faire acte notarié votée à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- Madame le Maire fait part de la situation du Bar Colombel. Elle fait part de l'appel de Madame VIGIER Madeleine concernant du courrier jonchant le sol dans la rue. Madame le Maire explique qu'elle a contacté l'avocat puis la gendarmerie. La gendarmerie est venue en mairie récupérer le courrier et l'apporter au père de Mathieu. Le père explique que Mathieu est parti en Angleterre. Jean-Pierre Lavergne fait une proposition de racheter une licence et de mettre un gérant (4000 à 5000€). Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.
- Aurélie introduit la question d'API restauration, et explique l'augmentation en Mars 2023 (de 2.98 euros à 3.05 euros). Ré-augmentation puisque la cantine n'atteint pas le quota de 50 enfants prévus (3.05 euros à 3.22 euros). Cette ré-augmentation n'a pas été signée par Madame le Maire. Attente encore pour le devis pour que les menus correspondent à la loi Egalim. On peut résilier le 1<sup>er</sup> Décembre 2023 et trouver une solution avant le 1<sup>er</sup> Mars.

Plusieurs solutions :

- Saint-Mamet (attendre réponse mairie)
- EHPAD Maurs.
- Autres écoles possédant leurs propres cantines.
- Monsieur CHARMES Fabien soulève le problème de la fibre sur la commune. Madame le Maire parle de la zone d'accélération des énergies renouvelables → Quelle position ? Monsieur le Préfet rappelle que le Cantal est en retard. Le Cantal dit NON aux éoliennes, mais photovoltaïques pour ou contre ? Rappel de la possibilité d'acheter l'électricité à bas prix sur panneaux de Monsieur Joffre.
- Rappel Magali : devis Invicta pour CCAS et va envoyer les devis pour choisir.
- Rappel venue préfet + Antonin Malroux.

Séance levée à 22h54.

